

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 024-6092/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération d'aménagement du pôle d'échanges de la gare SNCF de Meyrargues MET 19/11319/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 15 décembre 2016, par délibération n°TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, place l'innovation et la complémentarité entre les modes de transports au cœur de sa première phase d'actions des années 2017 à 2020.

Dans le cadre de sa politique de développement de l'intermodalité, la Métropole souhaite réaliser un pôle d'échanges de la gare SNCF de Meyrargues.

En effet, la fréquentation de la gare est en très forte progression depuis 10 ans (15 000 à 70 000 montées-descentes par an ces dernières années), et on note une demande importante de stationnement et de liaison avec les transports en commun.

Ce futur pôle d'échanges sera situé au niveau de la gare SNCF de Meyrargues en bordure de la route départementale 96. Le site est actuellement desservi par 3 lignes interurbaines du réseau Pays d'Aix mobilité (120 – 150 - 152) et par une ligne régionale (Pays d'Aigues - Aix en Provence).

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Ce projet de pôle d'échanges s'inscrit dans le cadre d'un projet global de travaux sur la gare de Meyrargues porté par la SNCF et Gares et Connexions sous le contrôle de la Région (projet d'allongement et de mise en accessibilité des quais, projet de rénovation du bâtiment voyageur) ainsi que d'un projet de développement de la zone artisanale voisine incluant la réhabilitation du Chemin des Bouches-du-Rhône.

Cette opération a été approuvée par la délibération n°2013_A065 du 6 juin 2013 portant approbation de programme de travaux par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et d'une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » approuvée par délibération n°2015_B583 du 26 novembre 2015.

Le programme du pôle d'échanges est le suivant :

- 4-5 quais bus au plus proche du bâtiment voyageur ;
- Réalisation d'un parking de 100 à 110 places en conservant une nouée plantée au milieu ;
- Aménagement d'un dépose minute à proximité du bâtiment voyageur ;
- Aménagement du carrefour d'accès sur la RD 96 avec un carrefour à feux, et de la voie d'accès au Pôle d'échanges depuis la RD 96 ;
- Aménagement d'une piste cyclable ;
- Gestion des eaux pluviales et création des volumes de rétention nécessaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

- Lancement procédure DUP : septembre 2018
- Reprise de l'AVP : octobre-novembre 2018
- PRO – ACT : 2019
- Travaux : 2020-2021
- Mise en service : 2021

Réalisation des travaux en 2 phases :

1ère phase : 2020

- Réalisation du réseau d'eaux pluviales du pôle d'échanges et du bassin de rétention nécessaire à toute l'opération sur des terrains communaux et appartenant à SNCF (Acquisition foncière à faire par la Métropole) ;
- Aménagement du carrefour sur la RD96 ;
- Aménagement du pôle d'échanges avec un phasage de travaux complexe pour conserver un maximum de places de stationnement aux abords de la gare pendant les travaux (environ 80 voitures garées actuellement). Ces travaux impliquent que SNCF Réseaux ait réalisé préalablement les travaux nécessaires pour raccourcir la voie de service n°11.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Coût prévisionnel :

Le coût total prévisionnel de l'opération est évalué à 1.940.000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône	50 %	970.000 euros HT
Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	970.000 euros HT
TOTAL	100 %	1.940.000 euros HT

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°2013_A065 du Conseil communautaire du Pays d'Aix du 6 juin 2013 approuvant le programme général de travaux d'aménagement d'un pôle d'échanges à la gare SNCF de Meyrargues ;
- La délibération n°2015_B583 du Bureau communautaire du Pays d'Aix du 26 novembre 2015 approuvant la convention tripartite entre la Communauté du Pays d'Aix, la commune de Meyrargues et la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Meyrargues ;
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération d'aménagement du pôle d'échanges de la gare SNCF de Meyrargues
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Annexe Transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, opération numéro 2017269000 rattachée au programme 54 Code AP 172540TP.

Les recettes seront constatées dans le budget Annexe Transport 2019 et suivant Sous Politique C240 Natures : 1311 – 1312 – 1313 – 1314 – 1317 – 1318.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM